



Ski-Club Saint-Genis-Pouilly – Règlement intérieur

ATTENTION : Ce règlement peut être changé à tout moment par le Comité de direction, chaque membre s'engage à le respecter et suivre les règles indiquées.

Index

Index.....	1
Introduction.....	1
Assiduité.....	1
Responsabilité.....	2
Sécurité.....	2
Activités.....	2
<i>Prise en charge des enfants</i>	2
<i>Remboursement</i>	2
<i>Le ski Loisir</i>	3
<i>Passage Etoiles et Flèches</i>	3
<i>Le groupe Compétition</i>	3
Permanence.....	4
Encadrement.....	5
Engagement mutuel.....	5

Introduction

Le Ski-Club est une association dite loi 1901, à but non lucratif et dont la vocation consiste à initier les enfants à la pratique du ski alpin et du ski de compétition.

L'adhésion dans un club, quel qu'il soit, est une forme d'engagement délibéré et volontaire, qui doit s'inscrire dans un souci permanent d'une participation active à la vie de ce club. On ne doit pas attendre de ce club un assistantat, mais plutôt s'investir pour que progresse sa gestion, ses compétences et gommer ses imperfections.

Les entraîneurs fixent, aux vues des capacités et de l'évolution des sportifs dont ils ont la charge, des programmes destinés à leur permettre de s'améliorer par le biais d'une progression régulière.

Les dossiers d'inscription peuvent être refusés au cas par cas par le Conseil d'Administration et ne sont pleinement validés que lorsque le paiement est encaissé.

Assiduité

Les adhérents se doivent d'assister avec assiduité aux activités du Ski-Club, aux jours et heures fixés par les entraîneurs ou encadreurs. Une absence répétée peut à posteriori désorganiser le groupe et induire des disparités flagrantes dans la progression et l'assimilation des différentes techniques.

Nous demandons donc que tous nos sportifs s'engagent à assister régulièrement aux séances d'entraînement. Toute absence devra être dûment justifiée, sous peine d'entraîner, lors de manquements abusifs, une exclusion partielle ou totale.

Responsabilité

Chaque enfant doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski en compétition, validé par un médecin depuis moins de 1 an à la date de la prise de licence (en général au mois de novembre).

En dehors de l'examen médical obligatoire et quel que soit l'âge de l'enfant, les parents seront seuls juges des capacités de leur enfant à suivre ou non la pratique du ski. L'équipement devra être par conséquent en bon état.

ATTENTION : Aucun encadreur n'est prévu pour « garder » votre enfant. Chaque encadreur est occupé par son groupe essentiellement pour la pratique du ski et non pour de la garderie. Voir les règles spécifiques pour le ski Loisir et le groupe Compétition dans les chapitres respectifs.

Sécurité

Le port du casque est obligatoire pour tous.

Le port d'une protection dorsale est obligatoire pour tous les participants aux groupes de Compétition, ceci aux entraînements comme pendant les courses.

Les parents s'engagent à s'assurer que leurs enfants soient toujours correctement équipés :

- vêtements suffisamment chauds,
- chaussures et skis en bon état (fixations correctement réglées, fartage adéquat et carres affûtés),
- casque avec jugulaire correctement serrée,
- protection dorsale, tibias et poignets, pour les compétiteurs,
- ticket repas (en vente à la permanence), pour ceux qui restent la journée complète.

En cas d'accident les coordonnées des parents de l'enfant (telles que fournies lors de l'inscription au Ski-Club) sont données aux équipes de secours qui pourront alors prévenir les parents. Les bénévoles d'encadrement ont l'obligation de rester avec le reste du groupe, ils ne peuvent suivre l'enfant blessé qui est alors confié à l'équipe de secours. Les parents acceptent ce fonctionnement.

Activités

Prise en charge des enfants

La prise en charge des enfants se fait devant les « caisses forfait » de la gare de la télécabine de CROZET par un encadreur du Ski-Club. Les parents ne doivent en aucun cas repartir tant que l'enfant n'aura pas été pris en charge, ce qui implique un accompagnement jusqu'au groupe pour le confier formellement à l'encadreur.

Lorsque l'enfant arrive après l'horaire de rendez-vous, il reste sous la responsabilité de ses parents.

ATTENTION : Il est à noter que votre enfant ne disposera pas d'un encadrement personnalisé et doit donc se conformer aux règles de vie en groupe et suivre les instructions de l'encadrement, sous peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Ski-Club.

Remboursement

L'absence à l'une ou l'autre des activités ne donnera lieu à aucun remboursement. Les sommes payées étant utilisées pour la préparation des événements. De même l'exclusion d'une activité ou du club ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le ski Loisir

Il est ouvert aux enfants à partir de 7 ans, à partir de la **première étoile**, il est fortement recommandé de prendre des cours à l'ESF pour obtenir un niveau suffisant pour entrer au Ski-Club. En dessous de 7 ans, au cas par cas et avec l'approbation du président ou du vice-président, nous prenons les inscriptions si le jeune a déjà acquis un niveau suffisant.

Pour la saison 2019/2020 il y aura un groupe débutants (à partir de 6 ans - nombre de places limité).

Lors de l'inscription, il est demandé de faire un choix de présence entre le mercredi après-midi, le samedi matin ou les 2 demi-journées. **Les parents et l'enfant s'engagent à respecter ce choix avec assiduité.** Aucun changement n'est possible sans l'accord préalable demandé au plus tard le cours précédent et accepté par les responsables Ski Loisir.

Sauf en cas de forte pluie ou de fermeture provisoire de la station, nous nous engageons à assurer l'encadrement tous les mercredis après-midi et tous les samedis matin. Rendez-vous le mercredi à **12h45** et retour à **16h30**, le samedi à **8h30** et retour à **12h30**. Vous devez être sur place pour récupérer vos enfants en fin de séance d'entraînement.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires et de récupérer votre enfant à l'heure fixée, les encadreurs ayant d'autres obligations. En cas de retard au départ comme au retour, le Ski-Club se réserve le droit d'exclure les récidivistes.

Durant les vacances scolaires de Noël et de Mardi gras, le Ski-Club propose un stage sur des journées complètes ou des demi-journées. En cas de journées complètes, des tickets repas sont disponibles aux permanences du Ski-Club. Voir le site web pour plus de renseignements sur les stages.

Chaque enfant reçoit un dossard qu'il doit impérativement porter au-dessus de son anorak de façon à être bien visible. Le dossard est remis contre une caution en début de saison. Le dossard doit être rendu propre et en bon état au plus tard lors de l'Assemblée Générale qui a lieu en fin de saison. Les chèques de caution sont encaissés immédiatement après l'Assemblée Générale. Si le dossard n'est pas restitué le jour de l'Assemblée Générale, le chèque de caution sera encaissé. Dans tous les cas, le dossard reste la propriété du Ski Club, la caution ne servant qu'à compenser les désagréments causés.

Passage Etoiles et Flèches

En fin de cycle et selon les disponibilités de l'E.S.F., la saison est validée par le passage de tests (étoiles et flèches). Ces tests ont en général lieu le mercredi à la mi-mars. La date de la remise sera indiquée sur le site web. Pour le groupe Loisir, le coût de passage des étoiles est compris dans l'inscription, le coût de l'insigne peut être facturé à part. Une évaluation est effectuée par les entraîneurs du groupe Compétition afin de sélectionner les enfants désireux d'intégrer le groupe Compétition.

Le groupe Compétition

Il représente le Ski-Club dans les différents concours F.F.S. de la catégorie Microbes (U8) à Master. Il est ouvert aux enfants motivés et sélectionnés par l'entraîneur, ces enfants s'engagent à venir régulièrement et à ne manquer qu'exceptionnellement un entraînement. De plus ils s'engagent à participer aux courses du calendrier.

A tout moment de l'année des enfants pourront basculer dans ce groupe car des sélections seront effectuées par les entraîneurs durant la saison. Chaque enfant acceptant d'être intégré dans ce groupe s'engage à participer à toutes les courses organisées sur le massif du Jura, les parents sont solidaires et adhèrent totalement. **Ces derniers s'engagent à emmener et accompagner leurs enfants sur les lieux de compétition et à participer activement aux manifestations mises en place par le Ski-Club. Ces manifestations contribuent en grande partie au financement du groupe Compétition.**

Les entraînements ont lieu **tous les mercredis après-midi et samedis matin (sauf pour le groupe élite, entraînement à la journée)**. Pour le mercredi ; **12h45** au pied de la télécabine de Crozet, retour à **16h30** et

le samedi **8h30** au pied de la télécabine, départ avec l'entraîneur dès le démarrage de la télécabine, retour à **12h30 (16h30 pour le groupe élite)**. Des tickets repas sont disponibles aux permanences du Ski-Club.

Vous devez être sur place pour récupérer vos enfants en fin de séance d'entraînement.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires et de récupérer votre enfant à l'heure fixée, les encadreurs ayant d'autres obligations. En cas de retard au départ comme au retour, le Ski-Club se réserve le droit d'exclure les récidivistes.

Dans les groupes Compétitions, les enfants ne sont pas constamment en compagnie d'un moniteur et il leur est demandé de faire preuve d'autonomie. Les enfants peuvent être amenés à skier seul sur la piste pendant les entraînements, l'entraîneur se trouvant au début ou en fin de parcours. L'entraîneur peut également demander aux enfants de s'entraîner hors de sa présence sur un « terrain de jeux » défini (par exemple : la piste des Rhodos), ils doivent dans ce cas être disciplinés, se gérer par eux-mêmes, se conformer aux règles et ne pas s'écarter du « terrain de jeux », sous peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Ski-Club.

ATTENTION : Les parents acceptent que leurs enfants ne soient pas sous surveillance constante, notamment, mais pas exclusivement, lors des entraînements et pendant les pauses de midi. Ils s'engagent à expliquer à leurs enfants les règles de conduite en groupe et à leur demander de respecter les consignes, notamment celles définissant le « terrain de jeux » dans lequel ils doivent évoluer. Ces règles doivent être appliquées dans un souci de sécurité pour l'enfant mais aussi pour celle des skieurs extérieurs au Ski-Club présents sur les pistes. En cas de non-respect des règles, les parents s'engagent à venir rechercher leur enfant immédiatement si la demande en est faite par l'entraîneur.

Durant les vacances scolaires, le Ski-Club propose des stages sur des journées complètes et des demi-journées. En cas de manque d'enneigement, des journées seront proposées dans les Alpes et définies lors des permanences, voir le site web pour plus de renseignements.

Le stage de février a en général lieu la première semaine des vacances.

Des stages d'été et d'automne sont proposés aux compétiteurs sélectionnés par les cadres responsables du groupe. Cette sélection est en fonction du comportement des adhérents durant la période hivernale, de leur aptitude à progresser et de l'esprit compétitif qu'ils démontrent tout au long de la saison.

Tous les ans, le Ski-Club organise deux concours. Ces deux concours nécessitent impérativement l'aide des parents et la participation de tous les compétiteurs.

L'inscription aux compétitions se fait le lundi soir à la permanence pour le week-end suivant ou par courriel à l'adresse suivante : inscription.course@skiclubstgenis.com. L'inscription sera validée si le courriel arrive avant le mercredi soir. Les parents s'engagent à accompagner leur(s) enfant(s) à la compétition et à le(s) garder sous leur responsabilité jusqu'au départ de chaque manche de la course et dès la fin de chaque manche.

Le skieur inscrit à une compétition s'engage à y participer quelles que soient les conditions (météorologiques ou autres). En cas de non-participation, le coût d'inscription sera facturé au compétiteur.

Les entraîneurs ont seul l'entière légitimité pour juger de la sélection d'un compétiteur à une course ou pour sa participation à un stage organisé par le Ski-Club.

Permanence

Une permanence a lieu tous les lundis pendant la saison de ski, de début décembre jusqu'à fin mars.

Les dates exactes sont indiquées sur le site web www.skiclubstgenis.com

Encadrement

Afin de pérenniser les entraînements du samedi et du mercredi, nous recherchons des encadrateurs bénévoles. Le Ski-Club s'engage à former les personnes susceptibles de nous aider. Le Ski-Club est ouvert à toutes propositions, alors n'hésitez pas à venir nous voir pour discuter des possibilités actuelles ou futures.

ATTENTION : Le forfait saison des encadrateurs est pris en charge par le Ski-Club sous réserve que chaque encadrateur participe au minimum à 12 sorties (Mercredi et/ou Samedi) selon le planning établi par le Ski-Club. Si le nombre de sorties n'est pas atteint, le Ski-Club est en droit de réclamer le paiement du forfait saison à l'encadrateur concerné. Pour la première année d'encadrement au club, le forfait sera réglé en début de saison par l'encadrateur et remboursé par le club si les conditions de présence sont assurées.

Afin d'assurer une qualité d'encadrement optimale, les encadrateurs indiqueront immédiatement tout comportement inadéquat au président, et/ou vice-président, qui prendra éventuellement les mesures nécessaires après consultation du Comité de direction.

Engagement mutuel

Le Ski-Club a pour principal objectif : donner un encadrement pour les jeunes qui souhaitent évoluer dans le domaine du ski dans les meilleures conditions et le plus agréablement possible tout en minimisant les coûts. Le club ne peut fonctionner sans l'aide de tous, les fonds récoltés lors des manifestations permettent à nos enfants de pouvoir skier en minimisant les coûts pour les parents.

Nous vous encourageons vivement à être présents lors des différentes manifestations organisées par le club.

Salutations sportives.

Le président :
David Tremblay